



## **FL@SH INFO !**

### **QU'EN EST-IL DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE ?**

La rupture conventionnelle a été instaurée dans la fonction publique à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2025.

Le projet de loi de finances pour 2026 devrait prévoir sa pérennisation.

⚠ En l'état actuel des textes, cette expérimentation a pris fin et la rupture conventionnelle ne peut plus être mise en œuvre à partir du 1er janvier 2026 pour les fonctionnaires ☹

Elle reste toutefois possible pour les contractuels en CDI.

